	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 février 2025</b>	<b>N° 2025-60</b>

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT  
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY  
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER  
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC  
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27  
M. Stéphane MARI à partir de 15h27


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105680-AU-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	<b>Conseil du 7 février 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction Contrôle de gestion	<b>N° 2025-60</b>

---

**Société d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Exercice 2023 - Information au Conseil**

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**SYNTHÈSE**

La Société d'économie mixte Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) est détenue à 45,11% par la ville de Bordeaux, puis 13.31% par Bordeaux Métropole. Créée en 1965, BMA est chargée d'opérations d'aménagement confiées par des collectivités en vertu de conventions de concession ou de mandat de maîtrise d'ouvrage. Elle possède des participations dans la SCI BMA CURSOL et dans la SAS Aménagement Bastide NIEL.

**L'activité de BMA**

BMA intervient sur la réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, de gestion, de procéder à l'étude et à la réalisation d'équipements publics ; de gérer par voie d'affermage, régie intéressée, gérance ou des équipements dans le cadre d'une activité commerciale. Ainsi, la SEM peut être concessionnaire d'opérations publiques d'aménagement, réaliser des études d'urbanisme et de programmation. Enfin, elle peut conduire directement pour son propre compte des opérations privées d'intérêt général.

**Vie sociale**

La vie sociale sur l'exercice est conforme aux statuts de la société.

**Relations contractuelles avec Bordeaux Métropole**

La société dispose à fin 2023 de plusieurs engagements conclus avec Bordeaux Métropole : 5 concessions d'aménagement dont 3 terminées en phase de clôture (ZAC cœur de Bastide à Bordeaux, ZAC cœur de Jalles à Saint Médard et, ZAC Chaigneau Bichon à Lormont), deux ZAC en cours de réalisation (la ZAC du Centre-ville de Mérignac et la ZAC Bastide Niel sur Bordeaux au travers de la SA d'aménagement éponyme). La société bénéficie de garanties d'emprunt accordé par Bordeaux Métropole pour un encours de 30,28 M€ à fin 2023 mais ne bénéficie pas d'avance en compte courant.

**L'analyse financière de l'exercice 2023**

Dénomination sociale	Bordeaux Métropole Aménagement (BMA)				
Statut	SAEML au capital de 3,9 M€, détenue à 45,11 % par la Ville de Bordeaux et à 13,31 % par Bordeaux Métropole				
Présidente	Marie-Claude NOEL				
Dir. Gén. <sup>ale</sup>	Claire VENDE				
Objet	Aménagement urbain				
Périmètre géographique	Bordeaux Métropole, Département de la Gironde et Région Nouvelle-Aquitaine				
INDICATEURS FINANCIERS	2021	2022	2023	2022/2023 En K€	2022/2023 En %
C.A.	4 338 K€	8 980 K€	5 665 K€	-3 315 K€	-36,9%
Rés. Net	685 K€	502 K€	308 K€	-193 K€	-38,6%
Capitaux Propres	25 684 K€	26 234 K€	27 770 K€	1 536 K€	5,9%
Capital restant dû au 31/12/2023 (en K€)					
Capital restant dû au 31/12/2023 des emprunts garantis par BM au profit de BMA				30 284 K€	

Le résultat d'exploitation de BMA est de 355K€ soit en nette diminution par rapport à 2022 et 2021. C'est le résultat conjugué de la baisse depuis 2020 des produits de -5% (hors impact cession foncière de 2022) et la baisse des charges mais dans une proportion moindre -2%. Cette dégradation du résultat d'exploitation se retrouve au niveau du résultat net avec un montant de 308K€ soit -39% par rapport à 2022. La diminution du déficit du résultat financier et l'augmentation du résultat exceptionnel restent insuffisantes pour maintenir le résultat net. Les fonds propres enregistrent une tendance régulière à la hausse depuis 2020. Cette progression est le signe du renforcement de la capacité financière. Cependant, le ratio de fonds propres, qui mesurait 28 % en 2020, atteint un pic à 36 % en 2022 avant de reculer à 31 % en 2023 (-6 points). Cela s'explique par un recours plus important aux subventions d'investissements

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par les administrateurs représentant Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de SEML BMA, au titre de l'exercice 2023.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------